



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 24 juin 2022

Le vingt-quatre juin deux mille vingt-deux à dix-huit heures, se sont réunis, en salle du Conseil Municipal, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse).

MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

24-06-2022-07

Date de convocation le 16/06/2022

Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 12
Procurations : 3
Votants : 15

Etaient présents : Mmes CAZENAVE, BAZIARD, DAUBAS, GUITTONNEAU, ETCHART et ainsi que MM. CAMGRAND, CLAVÉ, LACOSTE, LAMASOU, LAPETRE LETARGUA et SALEFRANQUE.

Secrétaire de séance élue : Mme GUITTONNEAU

Avaient donné pouvoir : Mme LOQUET pouvoir à M. CLAVÉ,
Mr HILLOOU pouvoir à M. LETARGUA,
Mme GRAUX pouvoir à M. SALEFRANQUE

Soumission des parcelles boisées de la commune au régime forestier : validation des parcelles

Par délibération du 05 septembre 2019, la commune a soumis à l'Office National des Forêts des parcelles à intégrer dans le futur régime forestier.

Après reconnaissance de ces parcelles, l'ONF soumet une liste au Conseil (plan et liste des parcelles joints à la délibération).

La liste exhaustive des parcelles sera validée après la visite de reconnaissance des agents de l'office national des forêts. Ainsi, ces parcelles pourront être intégrées au patrimoine forestier communal et bénéficier de :

- l'appui technique, de la régie et de la surveillance de l'Office National des Forêts,
- d'une gestion durable dans le cadre d'un plan de gestion sur 15 ou 20 ans,
- de subventions pour les travaux d'entretien et d'équipement de la forêt,

En marge de cette délibération, les élus demandent aux services de se rapprocher de la Mairie de Lacq pour lui céder les parcelles situées sur le territoire de Lacq.

Oui l'exposé du Maire, et après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE et DEMANDE l'application du régime forestier sur les terrains cadastrés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Jacques CLAVÉ

Envoyé en préfecture le 04/07/2022

Reçu en préfecture le 04/07/2022

Affiché le

SLO

ID : 064-216403964-20220704-24_06_2022_07-DE